

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Janvier 2018

L' an 2018 et le 15 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
MINIOT Jacques Maire

**Présents** : Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, BOITEL Christelle, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PAVY Madeleine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, MAGNIEN Julien, PRUVOST Marcel

Excusé ayant donné procuration : M. DUQUESNOY David à M. MINIOT Jacques

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 09/01/2018

**Date d'affichage** : 09/01/2018

**A été nommée secrétaire** : Mme TONNOIR Laëtitia

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

#### **Objets des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Délibération relative à la création d'un espace d'évolution : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - 2018\_01D

Délibération annuelle pour l'imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500€ - 2018\_02D

Contrat de service My Perischool - 2018\_03D

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Solution MYPERISCHOOL

Ref :2018\_04D

Garderie et CLSH le mercredi matin - 2018\_054D

**Délibération relative à la création d'un espace d'évolution : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**  
**réf : 2018\_01D**

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de réorganiser l'offre de service et d'activités en direction de la jeunesse et des associations ;

La commune à ce titre entend construire un espace d'évolution ;

Considérant que ce projet de construction d'un bâtiment se situe en plein centre du village, 2 Grand'Place,;

Considérant que le plan de financement pour la réalisation d'un espace d'évolution est le suivant

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Construction d'un espace d'évolution	361 010€	Etat DETR	81 456.20€	20%
Autres Honoraires	46 271€	Conseil Départemental -Innovation du territoire -Farda	20 000.00€ 81 456.20€	4.9106€ 20%
		CAF	81 456.20€	20%
		Fonds de concours	61 454.63€	15.089%
Coût total de l'opération	407 281€	Sous total	325 823.23€	80%
		Fonds propre	81 457.77€	20%
Total	407 281€	Total Ressources	407 281€	100%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- De valider le projet " espace d'évolution "
  - D'approuver le plan de financement du projet
  - D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DETR
- Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Délibération annuelle pour l'imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500€**

réf : 2018\_02D

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la circulaire interministérielle n°INT B87 00120C du 28 avril 1987 précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local. Par ailleurs, l'article 47 de la loi de finance rectificative pour 1998 a modifié les articles L2122-21, L3221-2 et

L 4231-2 du Code Général des Collectivités territoriales en donnant aux assemblées délibérantes la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement.

Le Conseil Municipal après discussion et à l'unanimité

Charge Monsieur le Maire ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-dessous dont la valeur TTC est inférieure à 500€ et ce pour l'exercice 2018.

**IMMOBILISATION CORPORELLES**

Administration Générale

A.Mobilier

B.Ameublement

C.Bureautique -informatique-monétique

- balances, calculatrice tableaux etc...

- Unités centrales, logiciels/prologiciels, périphériques;;;

D.Reprographie-Imprimerie

E.Communication

- matériel audiovisuel( appareil photo , téléphone)

- matériel exposition/affichage  
(grilles panneaux meubles, présentoirs vitrines)
  - F. Chauffage/sanitaire (installations sanitaires ventilateurs)
  - G. Entretien/Nettoyage (aspirateurs, shampooineuses) ...)
  - H. Entretien et réparations des bâtiments, installations fixes (réseau électrique, téléphone...)
- Voirie et Réseaux divers
- A. Installation de voirie
  - B. Matériel
  - C. Eclairage public électricité
  - D. Stationnement
- Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **Contrat de service Myperischool**

**réf : 2018\_03D**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans un souci de modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la commune souhaite acquérir un logiciel pour la cantine, la garderie et le centre de loisirs sans hébergement.

Ce logiciel permettra à la commune de gérer plus facilement les services ; et aux administrés de disposer d'un service en ligne pour réserver les prestations et effectuer le paiement en ligne.

Cette application est accessible depuis tout ordinateur connecté à internet ; Le portail donnerait aux familles un accès personnalisé sans contrainte de temps, de déplacement ;

Deux sociétés ont fait une proposition commerciale : Berger Levrault : Offre BL Enfance et la sté Waigéo « Solution MyPérischool »

Pour la mise en place de ce service il convient d'adhérer également au service de paiement en ligne par carte bancaire sur internet proposé par la Direction Générale des Finances Publiques( DGFIP) service dénommé TIPI Régie pour les recettes encaissées par un régisseur de recettes

La commune aura à sa charge les coûts relatifs au commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

-Approuve

\* la proposition commerciale de la Sté Waigéo pour la mise en place de la " Solution MyPérischool « pour les services périscolaires, la cantine la garderie et le CLSH (comprenant le contrat annuel MYPERISCHOOL, l'Hébergement et la maintenance, la mise en œuvre de MyPérischool , l'achat de trois tablettes) avec le mode de paiement en ligne

- Décide d'adhérer au service TIPI régie

-Autorise la signature de la convention avec la DGFIP

-Charge Monsieur le Maire de toutes opérations dont il s'agit

Vote à la majorité (pour : 17 contre : 1 abstentions : 0)

### **Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Solution MYPERISCHOOL**

**Ref :2018\_04D**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la mise en place d'un logiciel qui permet de répondre aux attentes des usagers en visant à dématérialiser les modalités d'inscriptions et faciliter le paiement des usagers (cantine, garderie CLSH).

Ce nouvel outil sera mieux adapté aux besoins actuels et facilitera également la gestion des services (cantine garderie et CLSH) par la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales est susceptible d'apporter son soutien financier pour le coût du logiciel « Solution MyPérischool » ainsi que pour les moyens matériels .

Il invite donc le conseil municipal à solliciter auprès de la caisse d'allocations familiales les aides à l'investissement susceptibles d'être obtenues pour aider la commune à couvrir financièrement cette opération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- De solliciter auprès de la caisse d'allocations familiales une subvention dans le cadre de l'opération « Enfance-Jeunesse –Service MYPERISCHOOL »

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Garderie et CLSH le mercredi matin**

**Ref : 2018\_05D**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal

Considérant que la commune assure la gestion du service du CLSH ,

Considérant la proposition d'ouvrir à compter de septembre 2018 l'accueil de loisirs le mercredi matin suite au changement des rythmes scolaires ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide

D'ouvrir le centre de loisirs sans hébergement le mercredi matin de 9h à 12 heures.

Vote à la majorité( pour 17 contre 0 abstention 1

**Complément de compte-rendu:**

- Monsieur le Maire informe qu'une procédure d'insalubrité et de péril est mise en place sur le logement situé au 5 rue de Ruitz à Maisnil-les-Ruitz

Séance levée à: 20h40mn